



Dow AgroSciences

RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

Dow AgroSciences Canada Inc. 2400, 215 – 2nd Street SW Calgary, Alberta T2P 1M4

Cirpreme™ Herbicide

with ARYLEX™ ACTIVE

GROUPE	2	4	HERBICIDES
--------	---	---	------------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

L'herbicide Cirpreme supprimé un large spectre des mauvaises herbes à feuilles larges vivaces et annuelles dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps.

Lire toutes les étiquettes et les directives avant d'utiliser ce mélange en réservoir

ATTENTION



POISON

DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX

L'ABSORPTION CUTANÉE EST NOCIVE

PEUT IRRITER LA PEAU - SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

Ce co-emballage contient:

Paradigm™ Herbicide

NO. D'HOMOLOGATION 31304 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : halauxifen, présente sous forme d'ester méthylique 20%

florasulam 20%

Granule herbicide mouillable

CONTENU NET: 0,8 kg

Lontrel™ 360 Herbicide

NO. D'HOMOLOGATION 23545 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : clopyralide: 360 g/L

(sous forme de sel de monoéthanolamine)

Liquide

CONTENU NET: 6,74 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

2400, 215 – 2nd Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

®™Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

Cirpreme Herbicide Use Recommendations June 2017

page 1

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE L'HERBICIDE PARADIGM, L'HERBICIDE LONTREL 360 ET L'HERBICIDE MCPA ESTER AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - HERBICIDE CIRPREME (HERBICIDE PARADIGM à 25 g/ha + HERBICIDE LONTREL 360 à 208 mL/ha) + MCPA ESTER 600 à 0,7 L/ha

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

Directives d'application par pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Paradigm mélangé en réservoir avec l'herbicide Lontrel 360 plus MCPA ester aux taux indiqués ci-dessus dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Paradigm mélange a réservoir avec l'herbicide Lontrel 360 + MCPA Ester (stade 1-8 feuilles, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	crépis des toits (jusqu'au stade du bouton)
renouée liseron	amarante à racine rouge*
bardane	plantain (parties épigées)
canola spontané*	laitue scariole
stellaire moyenne*	radis sauvage
gaillet gratteron (stade de 1-9 verticilles)*	petite herbe à poux, (jusqu'au stade de 6 feuilles)****
lampourde glouteron	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles)
saponaire des vaches	bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
pissenlit (semis, rosettes hivernantes et plantes matures)	renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
prêle des champs (parties épigées)	laiteron des champs (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur)
lin spontané	laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles)
vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm in de hauteur)****	tabouret des champs***
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'au stade de 8 feuilles et 8 cm de hauteur)	érodium ciculaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
ortie royale*	tournesol annuel
chénopode blanc*	tournesol spontané
neslie paniculée***	chardon des champs (jusqu'au stade du bouton)
moutarde des champs***	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)
	vesce

Mauvaises herbes réprimées:

kochia à balais (infestations de légères à modérées)**

lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton)

*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

**infestations de légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m²; jusqu'à 15 cm de hauteur), y compris les biotypes résistants au Groupe 2

***Les résultats sont meilleurs lorsqu'appliqué sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de 1 à 4 feuilles (semis)

****Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE CIRPREME (PARADIGM + LONTREL)
+ AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES**

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Cirpreme aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Cirpreme. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Paradigm pour la suppression de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Mauvaises herbes additionnelles supprimées
Simplicity™ GoDRI™*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha	Agral 90 à 0.25% v/v Sentry à 0.25% v/v ProSurf II à 1% v/v High Activate à 1% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton), canola ClearField spontanée
Simplicity GoDRI + MCPA Ester	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	70 g/ha + 0,7 L/ha	Agral 90 à 0.25% v/v Sentry à 0.25% v/v ProSurf II à 1% v/v High Activate à 1% v/v	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm de hauteur), sétaire verte, brome des toits, lychnide blanche (semis de printemps et hivernantes jusqu'au stade du bouton), canola ClearField spontanée
Simplicity™*	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 mL/ha	Tout tensioactif non ionique tel que Agral 90 à 0,25% v/v. Référence de l'étiquette adjuvante spécifique pour les taux	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, sétaire verte, brome des toits
Simplicity + MCPA Ester	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	500 ml/ha + 0,7 L/ha	Aucun adjuvant requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, sétaire verte, brome des toits, canola ClearField spontanée
Axial 100 EC	blé de printemps, orge de printemps	0,6 L/ha		folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet
Everest 2.0*	blé de printemps, blé dur	36-72 mL/ha	Nécessite un adjuvant, se référer à l'étiquette Everest 2.0	Folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée

* Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'information sur les taux.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DU PARADIGM + LONTREL 360 + MCPA

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur.
L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.
2. Lorsque le réservoir est plein d'eau au trois-quarts, ajouter l'herbicide Paradigm et agiter durant 2-3 minutes.
3. S'il est prévu d'utiliser un produit d'association qui supprime les graminées annuelles, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2-3 minutes.
4. Ajouter Lontrel 360 et s'il est prévu d'utiliser du MCPA Ester, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2-3 minutes.
5. Ajouter l'adjuvant indiqué dans les tableaux ci-dessous pour le produit de suppression de graminées annuelles.
6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
8. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**

Rotation des cultures

Les terres déjà traitées à l'herbicide Cirpreme peuvent êtreensemencées l'année suivante en blé, avoine, orge (mais non contre-ensemencées de légumineuses, trèfles ou luzerne), lin, colza (canola) ou moutarde; elles peuvent aussi être laissées en jachère d'été.

Pois - Les conditions très sèches du sol après l'application peuvent entraîner un risque de blessure pour les pois de grande culture cultivés en rotation. Si des conditions sévères de sécheresse surviennent pendant les mois de juin à août inclusivement au cours de l'année d'application, retarder l'ensemencement des pois de campagne douze mois supplémentaires (total 22 mois après l'application). Communiquez avec votre représentant Dow AgroSciences Canada ou votre détaillant pour plus de renseignements avant de semer les pois à la suite de la sécheresse de l'année précédente.

Au cours de l'année suivant le traitement, ne pas semer d'autres cultures que celles susmentionnées.

Restrictions

- Éviter l'application si les précipitations sont prévues à 4 heures.
- Pacage: Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Re-entry: Ne pas entrer à nouveau dans le champ pendant 12 heures
- Intervalles pré-récolte: Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc..